

FCP de droit français

LMDG MULTI-CREDIT (EUR)

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2025

**Société de Gestion : UBS LA MAISON DE GESTION
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

UBS LA MAISON DE GESTION - 39 rue du Colisée - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	9
4. Certification du Commissaire aux Comptes	15
5. Comptes de l'exercice	20
6. Annexe(s)	48
Caractéristiques de l'OPC	49
Information SFDR	55

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Prospectus

- Néant.

Scénario économique

UBS la Maison de Gestion

Quatrième trimestre 2024

Économie : presque tous les voyants sont au vert

Même si le traditionnel « rallye de fin d'année » ne s'est pas matérialisé au cours du mois de décembre, le bilan de l'année aura été marqué par la hausse des actions internationales.

Les Etats-Unis sont incontestablement les grands gagnants de cette année 2024 avec un indice S&P 500 qui a terminé l'année sur une hausse de 23%, portés par l'innovation technologique et des entreprises leaders dans l'intelligence artificielle et les semi-conducteurs. Même si les investisseurs ont parfois eu des craintes liées à l'inflation et aux taux d'intérêt, la croissance est restée solide grâce à une consommation intérieure robuste. La victoire de Donald Trump a également participé à l'appréciation du dollar et à une surperformance sur le marché des actions américaines. Seul bémol, l'inflation se maintient à un niveau proche de 3 %, conduisant la Fed en fin d'année à adopter une approche plus prudente dans son cycle d'assouplissement monétaire.

En Europe, le bilan est plus contrasté. L'Eurostoxx clôture l'année avec une hausse de 8 %, alors que le CAC 40 finit dans le rouge à -2 %. L'incertitude politique a fortement dominé avec la dissolution de l'Assemblée nationale en France et la motion de censure en Allemagne, incertitudes exacerbées par les tensions commerciales et géopolitiques. La fragilité de l'économie chinoise a continué de peser sur certaines entreprises européennes. Les résultats trimestriels en témoignent à l'image de l'Oréal et LVMH qui ont dévoilé des chiffres inférieurs aux attentes. Bien que le secteur des services demeure résilient, le secteur manufacturier, lui, reste en récession malgré un léger rebond soutenu par le carnet de commandes allemand. Cette situation a incité la Banque centrale européenne à poursuivre le mouvement de baisse des taux directeurs au mois d'octobre, afin de stimuler durablement l'économie. Christine Lagarde a également insisté sur la baisse continue de l'inflation qui se rapproche progressivement de l'objectif des 2 %.

Les actifs obligataires ont enregistré des performances positives en 2024, bénéficiant de rendements toujours élevés. Si les banques centrales ont amorcé un mouvement de baisse des taux courts, les taux à plus long terme se sont en revanche tendus, pénalisant par la même occasion les investisseurs avec une duration plus longue. C'est particulièrement le cas aux Etats-Unis, où les taux à 10 ans sont repassés au-dessus de 4,5 % en cette fin d'année.

Première trimestre 2025

Économie : l'année avait bien démarré pour l'Europe

Le premier trimestre s'est achevé sur une progression solide des marchés européens : l'Eurostoxx a brillé avec une hausse de 7,2%, tandis que le CAC 40 a grimpé de 5,5%. Toutefois, les turbulences de mars ont terni cette tendance positive, avec une baisse de 4 % des principaux indices européens sur le mois. En cause, le « Liberation Day » prévu le 2 avril prochain pendant lequel Donald Trump annoncera une nouvelle salve de droits de douane.

La poursuite de la baisse des taux de la BCE et un sentiment des investisseurs particulièrement négatif envers l'Europe fin 2024 ont joué en faveur du Vieux Continent et ont profité à toutes les classes d'actifs. Les perspectives économiques ont montré des signes timides d'amélioration. Le résultat des élections en Allemagne est vu aussi de manière positive par les investisseurs. Une coalition CDU/CSU-SPD plus solide, et des dépenses de défense qui devraient atteindre 2,5 % du PIB d'ici 2027 soutiennent la confiance. En effet, l'entretien houleux entre Volodymyr Zelensky et Donald Trump, et l'annonce par ce dernier du gel de l'aide américaine à l'Ukraine, signifient un réarmement de l'Europe. Ce constat a profité aux valeurs dans la défense, à l'image de Rolls Royce dont le titre a nettement progressé au cours de la période.

Conformément aux attentes, la FED a décidé de laisser ses taux inchangés dans une fourchette comprise entre 4,25 % et 4,50 %, en raison du marché du travail qui reste solide. Comme attendu également, l'inflation reste quelque peu élevée avec un indice PCE qui a augmenté de 2,6% en décembre en rythme annuel, après 2,4% en novembre.

Les indices boursiers américains ont donc clôturé le trimestre dans le rouge avec un indice S&P 500 qui a reculé de plus de 8 % en euros. En cause, l'arrivée de l'Intelligence Artificielle (IA) chinoise DeepSeek, qui rivalise avec ChatGPT en termes de performances tout en ayant un coût de développement annoncé bien inférieur. Cette annonce rabat les cartes et vient bousculer les Américains seuls leaders dans ce secteur tout en soulevant des interrogations quant aux investissements massifs prévus et aux valorisations des acteurs de l'IA tels que Nvidia. Ce manque de dynamisme du secteur technologique aux Etats-Unis constitue la principale cause du ralentissement de la Bourse américaine même si cela ne remet cependant pas en cause les valeurs dans l'IA, à l'image de Nvidia qui a affiché des résultats record au dernier trimestre, avec un chiffre d'affaires de 39,3 milliards de dollars (+78 % sur un an). Malgré ces performances, l'action a plongé de 8,5 % en séance, victime de prises de bénéfices après un parcours exceptionnel depuis 2 ans.

Deuxième trimestre 2025

Économie : jusqu'ici tout ne va pas trop mal

Le deuxième trimestre a été marqué par une volatilité record, influencée par les guerres commerciales, les décisions des banques centrales et les tensions géopolitiques.

Les indices boursiers ont affiché sur la période -1,60% pour le CAC 40, +1,05% pour l'Eurostoxx et +1,90% pour le S&P 500 (en euros).

Les frappes israéliennes en Iran ont provoqué une flambée des prix du pétrole et de l'or, avant qu'un cessez-le-feu ne calme partiellement les marchés. Les tensions géopolitiques restent un risque majeur pour la stabilité régionale et les flux énergétiques.

Aux Etats-Unis, les droits de douane annoncés par Donald Trump ont été un coup dur pour la Chine au cœur des tensions commerciales, ripostant aux mesures américaines par des droits de douane élevés (125 % sur certains produits) et l'annulation de commandes à Boeing. Les négociations en Suisse en mai ont permis une trêve (tarifs réduits à 30 % côté américain, 10 % côté chinois), mais l'incertitude persiste. Les craintes d'un ralentissement économique ont pesé sur les marchés émergents, bien que certains aient bénéficié d'un report des investissements hors des États-Unis.

Malgré les menaces persistantes (hausse de 50% des droits de douane), les marchés européens ont plutôt bien résisté avec des entreprises qui ont affiché de bons résultats. Après avoir opté pour deux nouvelles baisses, la Banque Centrale Européenne (BCE) estime avoir maîtrisé l'inflation qui est retombée à 2 %. Cette décision pourrait marquer la fin d'un cycle d'assouplissement monétaire entamé il y a maintenant un an.

Cela contraste avec la situation américaine, où l'économie reste résiliente avec une augmentation des créations d'emplois en mai et des salaires qui continuent de progresser à un bon rythme. Cette solidité du marché du travail a ravivé les craintes d'une inflation persistante, incitant les investisseurs à revoir leurs anticipations sur les futures baisses de taux de la banque centrale américaine (FED). Jerome Powell, président de la Réserve fédérale, a confirmé une approche prudente, préférant attendre pour évaluer l'impact des droits de douane. Le rendement des taux obligataires à 10 ans américains a ainsi flirté avec les 4,5 %, reflétant ces inquiétudes. La baisse historique du dollar et la résilience relative de l'économie américaine ont dominé les débats, avec des incertitudes persistantes pour la suite de l'année.

Troisième trimestre 2025

Économie : l'application de droits de douanes et un contexte géopolitique compliqué n'entachent pas les performance des indices

Le trimestre s'est achevé avec une belle performance des indices boursiers : +7,12% pour le S&P 500 (en euro), +3,37% pour l'EuroStoxx et +1,43% pour le CAC40.

Aux Etats-Unis, la période a été dominée par un accord commercial majeur avec l'Union Européenne le 27 juillet, évitant une guerre tarifaire plus agressive. Cet accord a imposé un droit de douane de 15% en échange

d'engagements d'achats européens massifs de biens américains, notamment dans l'énergie et l'armement. Si cet accord a été bien accueilli, il a aussi entraîné des craintes inflationnistes, les entreprises américaines commençant à répercuter le coût des droits de douane sur les consommateurs. Sur les marchés, les indices américains comme le S&P 500 ont connu une forte hausse, portés par le secteur de l'Intelligence Artificielle (IA). Les géants technologiques comme Nvidia ont publié des résultats exceptionnels, avec une capitalisation boursière dépassant les 4000 milliards de dollars. Les investissements prévus dans l'IA devraient atteindre des centaines de milliards de dollars dans les prochaines années, consacrant la domination américaine dans ce secteur. Enfin, face à un ralentissement du marché de l'emploi, la Réserve Fédérale a infléchi sa politique et a procédé à une baisse de ses taux directeurs. Le président de la Fed, Jerome Powell, considère que le rebond de l'inflation, lié aux droits de douane, n'est que temporaire.

Côté européen, l'accord commercial conclu avec les États-Unis est perçu comme déséquilibré en sa défaveur. L'Europe craint une perte de compétitivité, d'autant que les droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium (50%) sont maintenus et que des menaces tarifaires planent sur d'autres secteurs comme les semi-conducteurs. L'impact sur la croissance européenne est estimé à -0,4%. Par ailleurs, la situation politique en France a été une source majeure d'instabilité, avec l'annonce d'un vote de confiance, la chute inéluctable du gouvernement Bayrou, et l'absence de budget approuvé. Ces tensions ont conduit à un durcissement des taux d'emprunt français, qui dépassent désormais ceux de l'Italie et de la Grèce, et pèsent sur la confiance des entreprises et des consommateurs. Malgré ce contexte, l'inflation s'est stabilisée autour de l'objectif de 2% de la BCE, qui prévoit une pause durable dans sa politique monétaire. Les marchés actions européens, comme l'Eurostoxx 50, ont globalement progressé sur le trimestre, bien que les performances aient été tirées presque exclusivement par le secteur des financières et que les valeurs exportatrices aient souffert.

Enfin, le sommet d'Anchorage en Alaska entre Donald Trump et Vladimir Poutine n'a pas abouti à une percée diplomatique concernant la guerre en Ukraine. Aucun engagement concret n'a été pris de part et d'autre, laissant la paix dans la région comme un objectif lointain et maintenant une incertitude géopolitique.

Perspectives : Les marchés devraient finir l'année dans le vert. Sauf si ...

Pour la France, le vote du budget 2026 reste une priorité afin de réduire le déficit à 4,7% du PIB contre 5,4% prévu cette année. Malgré la dégradation de sa note, l'impact sur les taux d'intérêts reste limité et la confiance des investisseurs est maintenue. Si le cadre fixé par ce budget est respecté, le déficit pourrait être ramené à 3 % du PIB d'ici 2029.

Même si la France risque de pâtir de son instabilité politique, l'Europe devrait retrouver des couleurs en 2026 grâce au plan de relance allemand.

Toutefois, l'imprévisibilité du président américain Donald Trump demeure un risque quant à de nouvelles escalades dans la politique des taxes commerciales qui ciblent de plus en plus de secteurs. Il a récemment annoncé une enquête de 50 jours sur les meubles importés aux États-Unis dont l'objectif est la protection et la relance de l'industrie américaine du meuble. Les importations en provenance du Vietnam, de la Chine et du Mexique seraient visées. Cette mesure devrait entraîner une hausse des prix et impacter les consommateurs américains.

Pourtant, l'économie américaine affiche une solidité remarquable, avec une révision à la hausse de sa croissance au deuxième trimestre à 3,8%. Cette santé s'explique par la vigueur persistante de la consommation des ménages, elle-même soutenue par la progression des revenus, le recours à l'épargne et l'effet de richesse induit par les marchés actions. Les investissements massifs dans le secteur de l'IA constituent un autre pilier de la croissance et devraient se poursuivre.

Un petit mot sur la Chine qui continue à nourrir des craintes de déflation. En cause, la crise immobilière et la faiblesse de consommation que le gouvernement n'arrive pas à endiguer même s'il maintient son objectif de croissance de 5%. Les discussions sino-américaines doivent reprendre à Séoul avant l'expiration de la trêve tarifaire début novembre, une échéance cruciale pour la stabilité des échanges mondiaux.

Performance

ISIN	Actif Net		Valeur Liquidative		Performance YTD
	30/09/2024	30/09/2025	29/09/2024	30/09/2025	30/09/2025
Part I : FR0014009WK8	8 891 984,25	10,699,901.78	12 019.00	12,382.46	+ 3,03%
Part R : FR0014009WJ0	22 314 381,55	40,894,332.35	1 192.29	1,223.39	+ 2,61%

Mouvements du portefeuille

Transaction	ISIN	Libellé	Date	Montant EUR
Achat	BE0390219856	KBC GRO 6.0 PERP	20250522	2,000,000.00
Achat	FR001400XHU4	BNP PAR 3.945 02-37	20250212	1,500,000.00
Achat	FR0014012HQ0	SCOR 4.522 09-55	20250903	1,300,000.00
Achat	FR0014012J64	UNIB RO 4.75 PERP	20250903	1,291,719.00
Achat	IT0005636532	UNIC 5.625 PERP	20250219	1,375,000.00
Achat	XS2904849879	RAIF BA 5.25 01-35	20250410	1,230,205.48
Achat	XS3079581479	INTE 6.375 PERP	20250522	1,333,000.00
Vente	FR001400SMS8	EDF 5.125 PERP	20250920	1,286,898.08
Vente	FR001400XHU4	BNP PAR 3.945 02-37	20250218	1,396,500.00
Vente	XS3079581479	INTE 6.375 PERP	20250524	1,337,998.75

Informations réglementaires

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")
--------	---------------------------------------

	Acquisitions	Cessions
KBC GROUPE 6.0% PERP	2 000 000,00	2 005 856,00
BNP PAR 3.945% 18-02-37 EMTN	1 500 000,00	1 496 098,00
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.25% 02-01-35	2 029 800,00	841 600,00
UNICREDIT 5.625% PERP EMTN	1 375 000,00	1 368 425,00
SOFTBANK GROUP 5.75% 08-07-32	1 337 437,50	1 371 366,00
INTE 6.375% PERP	1 333 000,00	1 337 998,75
EDF 5.125% PERP EMTN	1 213 250,00	1 239 720,00
AVIVA 4.625% 28-08-56	1 195 284,00	1 210 536,00
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.25% 18-09-35	1 137 457,80	1 144 644,80
ENBW ENERGIE BADENWUERTTEMB 1.375% 31-08-81	846 882,00	1 381 629,00

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 206 116 773,47

- o Change à terme : 15 290 454,44
- o Future : 15 009 262,62
- o Options : 6 936 405,35
- o Swap : 168 880 651,06

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	NEWEDGE GROUP (UK BRANCH)
	SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	1 534 562,63

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse www.lamaisondegestion.com

Politique de best-selection

Conformément notamment à l'article L.533-22-2 du code monétaire et financier et à l'article 27 du Règlement délégué UE 231/2013, la société de gestion a mis en place une "Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution" des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La Politique d'UBS La Maison de Gestion est disponible sur le site Internet : www.lamaisondegestion.com

Les droits de vote

Conformément à l'article 321-133 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse www.lamaisondegestion.com ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

Calcul du risque global

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Effet Levier

Informations sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et selon la méthode de l'engagement utilisées par le FCP :

Engagement : 157,1%

Levier brut : 157,1%

Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le Profil de risque du fonds.

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.lamaisondegestion.com.

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans une annexe au présent document.

Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Fonds prend actuellement un engagement minimal de 0% concernant les investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables au sens de la Taxonomie.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Politique de rémunération

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos collaborateurs à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS LA MAISON de Gestion (LMDG) vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, y compris le risque de durabilité, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/EU des gestionnaires de fonds

d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux organismes de placements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM) transposée en droit français ; (iii) les articles L.533-22-2 du code monétaire et financier et l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les orientations de l'ESMA relatives aux politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la directive AIFM publiées le 14 octobre 2016 (les orientations); et (v) la position de l'AMF DOC-2013-11 concernant la rémunération versée par les gestionnaires de FIA.

Rémunération fixe

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages peuvent comprendre une place de parking, les voitures de société, des indemnités de formation, les indemnités de représentation et les frais d'hébergement.

Rémunération variable

Les employés sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne remet pas en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

Détermination du montant de la rémunération variable

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

Paiement de la rémunération variable

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

Revue des examens visés au 3° et 4° du I de l'article 107 du Règlement délégué (UE) n°231/2013 et modifications importantes de la politique de rémunération

Le Conseil d'Administration de la société UBS holding (France) S.A a décidé de créer, pour l'assister dans l'exercice de sa mission de fixation des principes de la politique de rémunération, le Comité prévu aux articles L.511-89 et L.511-102 du code monétaire et financier et a donné à ce Comité la dénomination de « Comité de Rémunération ». Les modifications et adaptations ultérieures de ces principes seront opérées par le Conseil d'Administration.

Parmi les missions attribuées au comité de rémunération figure la revue annuelle de la politique de rémunération afin de valider qu'elle est toujours conforme à la réglementation applicable et, le cas échéant, proposer des modifications.

La politique de rémunération a été mise à jour par le Comité des rémunérations.

La rémunération variable du personnel identifié de la Maison de Gestion est assujettie à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans ;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200'000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante :

- Un minimum de 50% du variable total est différé, investi à 100% dans un fond notionnel
- L'acquisition se fera sur 5 ans
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué.

Le service conformité et contrôle interne (Compliance and Operational Control) effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

Rapport quantitatif 2024

Divulgarion des rémunérations OPC	Payées par la société de gestion		
	Tout le personnel	Personnes visées	
		Gérants	Autres
Nombre	30	19	11
Rémunération fixe	2 784 453	1 943 997	840 457
Rémunération variable	658 000	517 500	140 500
Performance fees	0	0	0
Total (agrégat)	3 442 453	2 461 497	980 957

Autres informations

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'UBS LA MAISON de gestion, 39 rue du Colisée, 75008 PARIS

Email : www.lamaisondegestion.com/contacts.

RÈGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2025**

LMDG MULTI-CREDIT
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
UBS LA MAISON DE GESTION
39 Rue du Colisée
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LMDG MULTI-CREDIT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

LMDG MULTI-CREDIT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

LMDG MULTI-CREDIT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

LMDG MULTI-CREDIT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.12.12 17:50:57 +0100



5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)	4 561 538,42	682 567,25
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 561 538,42	682 567,25
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	46 485 701,44	29 139 509,04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	46 485 701,44	29 139 509,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		429 326,64
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		429 326,64
Dépôts (F)		
Instrument financiers à terme (G)	4 156 640,61	945 045,53
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	55 203 880,47	31 196 448,46
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 702 321,17	2 910 069,63
Comptes financiers	266 285,35	9 816 852,35
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	2 968 606,52	12 726 921,98
Total de l'actif I+II	58 172 486,99	43 923 370,44

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	50 240 697,63	27 718 581,81
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	1 353 536,50	3 487 783,99
Capitaux propres I	51 594 234,13	31 206 365,80
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	51 594 234,13	31 206 365,80
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	2 619 908,38	102 878,64
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	2 619 908,38	102 878,64
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 796 478,07	3 544 566,01
Concours bancaires	1 161 866,41	9 069 559,99
Sous-total autres passifs IV	3 958 344,48	12 614 126,00
Total Passifs : I+II+III+IV	58 172 486,99	43 923 370,44

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	63 219,49	10 236,24
Produits sur obligations	2 467 917,81	1 779 647,85
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC	13 291,49	
Produits sur instruments financiers à terme	49 034,06	13 888,89
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	244 492,23	69 714,39
Sous-total produits sur opérations financières	2 837 955,08	1 873 487,37
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme	-39 722,23	-382,82
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-506 844,59	-96 883,11
Sous-total charges sur opérations financières	-546 566,82	-97 265,93
Total revenus financiers nets (A)	2 291 388,26	1 776 221,44
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		5 369,04
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-421 012,71	-485 713,70
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-421 012,71	-480 344,66
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 870 375,55	1 295 876,78
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	362 611,96	-75 089,83
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 232 987,51	1 220 786,95
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	801 020,21	1 334 183,52
Frais de transactions externes et frais de cession	-383 649,03	-353 436,54
Frais de recherche	-9 898,34	-11 497,41
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	407 472,84	969 249,57
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	455 273,85	-103 537,44
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	862 746,69	865 712,13

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-914 304,20	1 341 682,66
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-99 542,43	86 818,87
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 013 846,63	1 428 501,53
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-728 351,07	-27 216,62
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-1 742 197,70	1 401 284,91
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	1 353 536,50	3 487 783,99

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de performance du fonds est l'€STER capitalisé +3,3% pour la part I.

Pour ce faire, le fonds investit sur des titres de dette privée High Yield (jusqu'à 100%), des Contingent Convertibles (CoCos jusqu'à 30%) et des Convertibles à profil obligataire (hors CoCos jusqu'à 20%), libellés en euro.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	30 469 198,34	31 206 365,80	51 594 234,13
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I en EUR			
Actif net	12 074 725,93	8 891 984,25	10 699 901,78
Nombre de titres	1 133,832	739,827	864,117
Valeur liquidative unitaire	10 649,48	12 019,00	12 382,46
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,20	332,96	206,29
Capitalisation unitaire sur revenu	380,64	498,13	573,83
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R en EUR			
Actif net	18 394 472,41	22 314 381,55	40 894 332,35
Nombre de titres	17 352,087	18 715,539	33 426,856
Valeur liquidative unitaire	1 060,07	1 192,29	1 223,39
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,37	33,09	20,47
Capitalisation unitaire sur revenu	33,24	45,53	51,96

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter:

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de de mouvement, facturées à l'OPCVM,
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au Fonds, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé destiné à l'Investisseur (DICl).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
		Part R	Part I
Frais de gestion financière	Actif net	1% TTC maximum	0,60% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% TTC maximum (avec un minimum de 35 000 euros)	0,10% TTC maximum (avec un minimum de 35 000 euros)
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	non significatifs		
Commission de mouvement	Néant		
Commission de surperformance	Actif net	10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR + 2.9% par an	10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR + 3.3% par an

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R	Capitalisation	Capitalisation
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	31 206 365,80	30 469 198,34
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	25 971 195,52	7 261 742,22
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-6 847 328,95	-10 218 202,64
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 870 375,55	1 295 876,78
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	407 472,84	969 249,57
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 013 846,63	1 428 501,53
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	51 594 234,13	31 206 365,80

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	424,392	5 147 510,38
Parts rachetées durant l'exercice	-300,102	-3 670 365,32
Solde net des souscriptions/rachats	124,290	1 477 145,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	864,117	
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R		
Parts souscrites durant l'exercice	17 357,096	20 823 685,14
Parts rachetées durant l'exercice	-2 645,779	-3 176 963,63
Solde net des souscriptions/rachats	14 711,317	17 646 721,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33 426,856	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I FR0014009WK8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	10 699 901,78	864,117	12 382,46
LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R FR0014009WJ0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	40 894 332,35	33 426,856	1 223,39

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options	-563,54	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	-563,54					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		= 1 an	1=5 ans	> 5 ans	= 0,6	0,6=1
	+/-					
FRANCE	1 816,59	856,97	503,54	456,08	1 816,59	
ETATS-UNIS	1 206,85		1 206,85		997,81	209,04
LUXEMBOURG	771,77			771,77	771,77	
PAYS-BAS	766,33		766,33		766,33	
Total	4 561,54	856,97	2 476,72	1 227,85	4 352,50	209,04

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	46 485,70	45 672,66	813,04		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	266,29				266,29
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-1 161,87				-1 161,87
Hors-bilan					
Futures	NA	192,22			
Options	NA	6 372,87			
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		52 237,75	813,04		-895,58

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations				518,71	5 839,86	11 889,98	28 237,15
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	266,29						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-1 161,87						
Hors-bilan							
Futures						2 746,74	-2 554,52
Options					6 372,87		
Swaps							
Autres instruments							
Total	-895,58			518,71	12 212,73	14 636,72	25 682,63

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	BRL	MXN	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	14 075,54	1 212,19	844,86	708,50	518,71
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	30,47	135,20			
Comptes financiers	226,96			33,90	5,42
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers		-21,90			-0,04
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer	-14 025,51	-1 316,58			
Futures options swaps	61,09				
Autres opérations	1 925,13				
Total	2 293,68	8,91	844,86	742,40	524,09

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	771,77	2 063,82	1 725,95
Obligations et valeurs assimilées	17 888,80	28 596,90	
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			20 880,65
Solde net	18 660,57	30 660,72	22 606,60

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
NEWEDGE GROUP (UK BRANCH)	3 998,29	
SOCIETE GENERALE PAR	4,44	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
SG SECURITIES (PARIS)	2 483,74	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR		56,07
NEWEDGE GROUP (UK BRANCH)		2 471,01
Dettes		
Collatéral espèces		
SG SECURITIES (PARIS)		1 534,56

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	210 572,50
	Coupons et dividendes en espèces	8 009,31
	Collatéraux	2 483 739,36
Total des créances		2 702 321,17
Dettes		
	Achats à règlement différé	1 200 000,00
	Rachats à payer	11 006,19
	Frais de gestion fixe	45 652,23
	Frais de gestion variable	2 993,93
	Collatéraux	1 534 562,63
	Autres dettes	2 263,09
Total des dettes		2 796 478,07
Total des créances et des dettes		-94 156,90

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	67 746,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,69
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	514,54
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	352 526,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,09
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	224,70
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	2 232 987,51	1 220 786,95
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	2 232 987,51	1 220 786,95
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 232 987,51	1 220 786,95

Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	495 860,54	368 536,21
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	495 860,54	368 536,21
Sommes distribuables au titre du revenu net	495 860,54	368 536,21
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation		
Total	495 860,54	368 536,21
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1 737 126,97	852 250,74
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 737 126,97	852 250,74
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 737 126,97	852 250,74
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 737 126,97	852 250,74
Total	1 737 126,97	852 250,74
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	862 746,69	865 712,13
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	862 746,69	865 712,13
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	862 746,69	865 712,13

Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	178 267,00	246 335,04
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	178 267,00	246 335,04
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	178 267,00	246 335,04
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		
	178 267,00	246 335,04
Total	178 267,00	246 335,04
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	684 479,69	619 377,09
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	684 479,69	619 377,09
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	684 479,69	619 377,09
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		
	684 479,69	619 377,09
Total	684 479,69	619 377,09
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			4 561 538,42	8,84
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 561 538,42	8,84
Banques commerciales			771 769,17	1,50
THE BANK OF NEW YORK MELLON LUXEMB SA E3R+4.5% 15-12-50 CV	EUR	1 200 000	771 769,17	1,50
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			856 971,00	1,66
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	9 000	856 971,00	1,66
Divertissement			503 540,92	0,98
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	500 000	503 540,92	0,98
Ordinateurs et périphériques			209 037,23	0,41
XEROX HOLDINGS CORPORATION 3.75% 15-03-30	USD	500 000	209 037,23	0,41
Produits chimiques			997 812,77	1,92
SASOL FINANCING USA LLC 4.5% 08-11-27	USD	1 200 000	997 812,77	1,92
Services financiers diversifiés			766 325,33	1,49
MERRILL LYNCH BV 0.1% 28-04-30 CV	EUR	800 000	766 325,33	1,49
Soins et autres services médicaux			456 082,00	0,88
CLARIANE 1.875% PERP CV	EUR	11 000	456 082,00	0,88
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			46 485 701,44	90,10
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			46 485 701,44	90,10
Assurance			8 500 680,76	16,48
AEGON NV 5.625% PERP	EUR	900 000	951 650,70	1,84
AEGON NV US110R+0.38694% PERP	USD	700 000	453 834,50	0,88
ALLIANZ SE 2.625% PERP	EUR	1 000 000	912 013,42	1,77
AVIVA 7.75% PERP	GBP	800 000	957 516,04	1,86
AXA 5.75% PERP EMTN	EUR	1 100 000	1 170 639,20	2,27
CNP ASSURANCES 5.5% PERP EMTN	EUR	800 000	826 476,87	1,60
LA MONDIALE 6.75% 31-12-49	EUR	1 000 000	1 078 451,79	2,09
SCOR 4.522% 10-09-55	EUR	1 300 000	1 331 060,65	2,58
SCOR 5.25% PERP	USD	1 000 000	819 037,59	1,59
Banques commerciales			5 703 811,66	11,06
BANCO DE BADELL 6.5% PERP	EUR	600 000	638 452,11	1,24
CAIXABANK 6.25% PERP	EUR	600 000	635 165,35	1,23
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 7.875% PERP	EUR	600 000	700 785,66	1,36
DEUTSCHE BK 7.375% PERP	EUR	800 000	886 527,51	1,72
ERSTE GR BK 6.375% PERP EMTN	EUR	800 000	851 212,79	1,65
INTE 7.778% 20-06-54	USD	1 100 000	1 146 809,03	2,22
INTL BANK FOR RECONSTRUCTION AN 10.0% 17-10-29	BRL	5 115 000	844 859,21	1,64
Compagnies aériennes			823 029,10	1,60
AIR FR KLM 5.75% PERP	EUR	800 000	823 029,10	1,60
Composants automobiles			631 467,75	1,22
FORVIA 5.625% 15-06-30	EUR	600 000	631 467,75	1,22

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 018 342,96	1,97
NN GROUP NV 5.75% PERP	EUR	1 000 000	1 018 342,96	1,97
Electricité			1 979 498,48	3,84
EDF 9.125% PERP	USD	1 200 000	1 206 934,04	2,34
SOUTHERN COMPANY 1.875% 15-09-81	EUR	800 000	772 564,44	1,50
Equipements et fournitures médicaux			898 054,37	1,74
CVS HEALTH 7.0% 10-03-55	USD	1 000 000	898 054,37	1,74
Grands magasins et autres			1 298 097,55	2,52
RAKUTEN GROUP 4.25% PERP	EUR	1 300 000	1 298 097,55	2,52
Infrastructure de transports			716 654,84	1,39
SIMPAN EUROPE 5.2% 26-01-31	USD	1 000 000	716 654,84	1,39
Logiciels			1 034 344,17	2,00
ECOPETROL 8.875% 13-01-33	USD	1 100 000	1 034 344,17	2,00
Marchés de capitaux			2 847 325,97	5,52
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.25% 02-01-35	EUR	1 200 000	1 316 111,34	2,55
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% PERP	EUR	800 000	866 576,63	1,68
UNITED GROUP BV 6.5% 31-10-31	EUR	650 000	664 638,00	1,29
Matériaux de construction			1 104 254,27	2,14
CEMEX SAB DE CV 7.2% PERP	USD	1 242 000	1 104 254,27	2,14
Media			849 127,66	1,65
PARAMOUNT GLOBAL 6.375% 30-03-62	USD	1 000 000	849 127,66	1,65
Médias			786 615,00	1,52
ZIGGO BOND COMPANY BV 6.125% 15-11-32	EUR	800 000	786 615,00	1,52
Métaux et minerais			359 201,57	0,70
MARCO MINERACAO AUTRE V+0.0% 30-06-31	USD	418 264	359 201,57	0,70
Pétrole et gaz			1 452 361,75	2,81
OMV AG 4.3702% PERP	EUR	700 000	722 225,21	1,40
PUMA INTL FINANCING 7.75% 25-04-29	USD	800 000	730 136,54	1,41
Produits alimentaires			724 685,96	1,40
ULKER GIDA AS 7.875% 08-07-31	USD	800 000	724 685,96	1,40
Produits chimiques			1 142 429,74	2,21
BRASKEM NETHERLANDS FINANCE BV 8.0% 15-10-34	USD	900 000	322 756,60	0,63
CELANESE US HOLDINGS LLC 5.0% 15-04-31	EUR	800 000	819 673,14	1,58
Produits pharmaceutiques			1 498 538,40	2,90
BAYER 7.0% 25-09-83	EUR	1 300 000	1 498 538,40	2,90
Services aux collectivités			1 306 517,07	2,53
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 6.375% 18-09-33	EUR	1 000 000	1 051 845,89	2,04
UNITED KINGDOM GILT 0.5% 22-10-61	GBP	900 000	254 671,18	0,49
Services aux entreprises			4 263 263,84	8,26
BBVA BANCOMER SATEXAS 7.625% 11-02-35	USD	1 400 000	1 271 102,86	2,46
CMA CGM 4.875% 15-01-32	EUR	1 200 000	1 200 000,00	2,33

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CMA CGM 5.0% 15-01-31	EUR	800 000	825 600,00	1,60
ELO 6.0% 22-03-29 EMTN	EUR	900 000	966 560,98	1,87
Services de télécommunication diversifiés			1 411 794,64	2,74
TELEFONICA EUROPE BV 5.7522% PERP	EUR	1 300 000	1 411 794,64	2,74
Services de télécommunication mobile			1 505 564,63	2,92
AMERICA MOVIL 10.125% 22-01-29	MXN	14 360 000	708 498,85	1,37
SOFTBANK GROUP 4.0% 19-09-29	EUR	800 000	797 065,78	1,55
Services financiers diversifiés			3 610 652,36	7,00
ASTON MARTIN CAPITAL 10.0% 31-03-29	USD	500 000	435 003,78	0,84
AVIS BUDGET FINANCE 7.0% 28-02-29	EUR	700 000	726 269,83	1,41
EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCT ET DEVEL ZCP 12-04-27	TRY	40 000 000	518 708,64	1,01
RUMO LUXEMBOURG SARL 4.2% 18-01-32	USD	1 000 000	796 744,68	1,54
SOGECAP 6.25% PERP	EUR	1 100 000	1 133 925,43	2,20
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			1 019 386,94	1,98
UNIBAIL RODAMCO SE 4.75% PERP	EUR	1 000 000	1 019 386,94	1,98
Total			51 047 239,86	98,94

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/GBP/EUR/20251016	354,57		EUR	401 053,28	GBP	-400 698,71
V/GBP/EUR/20251016	4 082,54		EUR	919 965,32	GBP	-915 882,78
V/USD/EUR/20251022		-55 941,33	EUR	12 949 530,69	USD	-13 005 472,02
V/USD/EUR/20251022		-131,87	EUR	1 019 905,15	USD	-1 020 037,02
Total	4 437,11	-56 073,20		15 290 454,44		-15 342 090,53

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
S&P 500 INDEX 10/2025 PUT 5900	45	12 217,02		-563 538,33
Sous-total 2.		12 217,02		-563 538,33
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		12 217,02		-563 538,33

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CBOT USUL 30A 1225	-25	45 212,77		-2 554 521,28
EURO BTP 1225	20		-8 900,00	2 396 800,00
EURO-OAT 1225	-40	25 800,00		-4 854 000,00
LONG GILT FUT 1225	50	21 814,85		5 203 941,34
Sous-total 1.		92 827,62	-8 900,00	192 220,06
2. Options				
CBOT US TRES NT 5A 11/2025 CALL 110.5	350	48 869,83		6 372 867,02
Sous-total 2.		48 869,83		6 372 867,02
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		141 697,45	-8 900,00	6 565 087,08

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
CDX NA HY SERIE 45 V	24 680 851,06	1 925 133,80		24 680 851,06
ITRAXX EUROPE S44 V1	51 000 000	1 111 023,67		51 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S44	-23 000 000		-2 471 007,56	-23 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER SÉR	19 199 800	912 242,23		19 199 800,00
ITRAXX SUB S44 V1 5Y	-51 000 000	49 889,33		-51 000 000,00
Sous-total 4.		3 998 289,03	-2 471 007,56	20 880 651,06
Total		3 998 289,03	-2 471 007,56	20 880 651,06

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	51 047 239,86
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-51 636,09
Total instruments financiers à terme - actions	12 217,02
Total instruments financiers à terme - taux	132 797,45
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	1 527 281,47
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	2 968 606,52
Autres passifs (-)	-4 042 272,10
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	51 594 234,13

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I	EUR	864,117	12 382,46
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R	EUR	33 426,856	1 223,39

6. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG MULTI-CREDIT (EUR) - Part R

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS LA MAISON de Gestion

ISIN: FR0014009WJ0

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS LA MAISON de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 14 novembre 2025.

En quoi consiste ce produit?

Type

LMDG MULTI CREDIT (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée

Le Fonds a été créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

L'objectif du Fonds est de procurer sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé + 2.9% pour la part R et supérieure à l'€STR capitalisé + 3.3% pour la part I. Le Fonds est un fonds obligataire qui vise à offrir une performance liée au marché de crédit. Le Fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille constitué principalement d'obligations françaises et étrangères ou de valeurs assimilées ainsi que d'instruments dérivés. Les critères d'investissement privilégient les opportunités offertes par les écarts entre le prix de marché d'un titre et sa valeur intrinsèque établie par notre recherche interne, avec l'appoint de recherche externe. La politique de gestion est discrétionnaire, active et opportuniste. La construction du portefeuille repose sur une analyse de l'environnement macro-économique afin de définir l'allocation entre les différentes classes d'actifs obligataires. Pour atteindre son objectif le Fonds peut investir dans tout type de dette y compris de la dette de la catégorie spéculative, de la dette subordonnée des entreprises financières et non-financières ainsi que de la dette convertible. Le Fonds ne va pas chercher une exposition directe aux marchés d'actions mais peut néanmoins afficher une exposition au travers des obligations convertibles. Pour gérer cette exposition le gérant peut recourir à des instruments dérivés. Le fonds pourra être investi entre 0% et 100% de son actif en instruments du marché monétaire et en autres instruments de taux émis par des entités publiques et/ou privées, sans répartition prédéfinie. L'exposition aux taux d'intérêt sera déterminée de manière opportuniste en fonction des anticipations sur les marchés de taux. La sensibilité globale du portefeuille pourra être comprise entre -2 et 7. L'exposition aux taux

d'intérêt sera réalisée sans référence à une répartition géographique donnée par : - achat d'instruments de taux en direct sur les pays développés ou émergents principalement et à titre accessoire via des OPC obligataires, - la vente ou l'achat de contrats futures et/ou d'options Dans l'optique d'accroître la performance du fonds, le portefeuille pourra recourir aux deux sources de performances suivantes : - les stratégies directionnelles qui consistent à prendre des positions de rétrécissement des spread de crédit d'un emprunteur, - les stratégies de portage qui consistent à investir sur des titres présentant un rendement attractif associé à une volatilité réduite. - Pour mettre en oeuvre ces stratégies le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés comme des CDS sur indices (Credit Default Swaps). Par ailleurs, l'exposition nette au risque de devises est limitée à 10% de l'actif net. Le fonds intègre dans son objectif de gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 2 années

Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

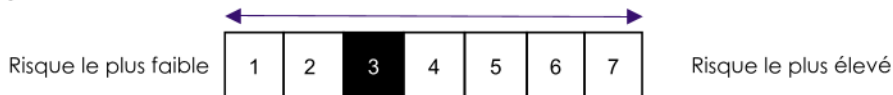
Dépositaire : CACEIS BANK.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 39 rue du colisée - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 10 heures auprès de CACEIS Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui est calculée suivant les cours de bourse du jour même, soit à cours inconnu. ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 2 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque de taux, le risque de crédit, le risque lié à l'investissement sur les produits dérivés, sur les titres spéculatifs et les marchés émergents.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 2 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 590 EUR	3 770 EUR
	Rendement annuel moyen	-44,12 %	-17,72 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 050 EUR	9 180 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,48 %	-1,69 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990 EUR	11 250 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,11 %	2,38 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 810 EUR	12 780 EUR
	Rendement annuel moyen	18,14 %	5,03 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit/son proxy entre avril 2021 et avril 2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le proxy entre septembre 2016 et septembre 2018.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le proxy entre mars 2020 et mars 2022.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 années
Coûts totaux	557 EUR	1 048 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,6%	1,8%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,2 % avant déduction des coûts et de 2,4 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,5% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	0,0% du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,3% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation.	135 EUR
Coûts de transaction	1,43% la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	143 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Description : 10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR + 2.9% par an	29 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 2 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante : reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS

Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet : <https://www.lamaisondegestion.com/performances>
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG MULTI-CREDIT (EUR) - Part I

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS LA MAISON de Gestion

ISIN: FR0014009WK8

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS LA MAISON de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 14 novembre 2025.

En quoi consiste ce produit?

Type

LMDG MULTI CREDIT (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée

Le Fonds a été créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

L'objectif du Fonds est de procurer sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé + 2.9% pour la part R et supérieure à l'€STR capitalisé + 3.3% pour la part I. Le Fonds est un fonds obligataire qui vise à offrir une performance liée au marché de crédit. Le Fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille constitué principalement d'obligations françaises et étrangères ou de valeurs assimilées ainsi que d'instruments dérivés. Les critères d'investissement privilégient les opportunités offertes par les écarts entre le prix de marché d'un titre et sa valeur intrinsèque établie par notre recherche interne, avec l'appoint de recherche externe. La politique de gestion est discrétionnaire, active et opportuniste. La construction du portefeuille repose sur une analyse de l'environnement macro-économique afin de définir l'allocation entre les différentes classes d'actifs obligataires. Pour atteindre son objectif le Fonds peut investir dans tout type de dette y compris de la dette de la catégorie spéculative, de la dette subordonnée des entreprises financières et non-financières ainsi que de la dette convertible. Le Fonds ne va pas chercher une exposition directe aux marchés d'actions mais peut néanmoins afficher une exposition au travers des obligations convertibles. Pour gérer cette exposition le gérant peut recourir à des instruments dérivés. Le fonds pourra être investi entre 0% et 100% de son actif en instruments du marché monétaire et en autres instruments de taux émis par des entités publiques et/ou privées, sans répartition prédéfinie. L'exposition aux taux d'intérêt sera déterminée de manière opportuniste en fonction des anticipations sur les marchés de taux. La sensibilité globale du portefeuille pourra être comprise entre -2 et 7. L'exposition aux taux

d'intérêt sera réalisée sans référence à une répartition géographique donnée par : - achat d'instruments de taux en direct sur les pays développés ou émergents principalement et à titre accessoire via des OPC obligataires, - la vente ou l'achat de contrats futures et/ou d'options Dans l'optique d'accroître la performance du fonds, le portefeuille pourra recourir aux deux sources de performances suivantes : - les stratégies directionnelles qui consistent à prendre des positions de rétrécissement des spread de crédit d'un emprunteur, - les stratégies de portage qui consistent à investir sur des titres présentant un rendement attractif associé à une volatilité réduite. - Pour mettre en oeuvre ces stratégies le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés comme des CDS sur indices (Credit Default Swaps). Par ailleurs, l'exposition nette au risque de devises est limitée à 10% de l'actif net. Le fonds intègre dans son objectif de gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 2 années

Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

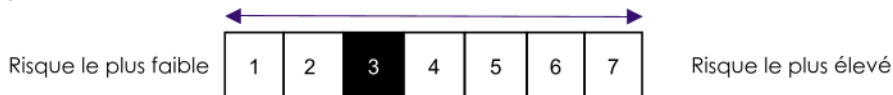
Dépositaire : CACEIS BANK.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion 39 rue du Colisée - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 10 heures auprès de CACEIS Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui est calculée suivant les cours de bourse du jour même, soit à cours inconnu. ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 2 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque de taux, le risque de crédit, le risque lié à l'investissement sur les produits dérivés, sur les titres spéculatifs et les marchés émergents.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 2 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 590 EUR	3 770 EUR
	Rendement annuel moyen	-44,13 %	-17,72 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 050 EUR	9 180 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,45 %	-1,69 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990 EUR	11 250 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,11 %	2,38 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 810 EUR	12 780 EUR
	Rendement annuel moyen	18,14 %	5,03 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit/son proxy entre avril 2021 et avril 2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le proxy entre septembre 2016 et septembre 2018.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le proxy entre mars 2020 et mars 2022.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 années
Coûts totaux	521 EUR	1 048 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,2%	1,8%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,2 % avant déduction des coûts et de 2,4 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,5% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	0,0% du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,9% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation.	95 EUR
Coûts de transaction	1,43% la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	143 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Description : 10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR + 3.3% par an	33 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 2 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante : reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS

Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet : <https://www.lamaisondegestion.com/performances>
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

ANNEXES

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: LmDg MULTICREDIT (EUR)

Identifiant d'entité juridique: UBS LA MAISON de gestion - 9695000S6UHSY8EP5F48

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **Investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**: ___%



Il **promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il contiendra une proportion minimal de ___% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

Des filtres d'exclusions sectorielles et normatives sont appliqués au processus de construction du portefeuille afin de restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs fortement exposés à certaines activités jugées préjudiciables à l'environnement ou à la société dans son ensemble comme : les armes controversées, l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux, la production de tabac. Le détail de la politique d'exclusion de la Société de Gestion est disponible sur le site internet : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires.

De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement. Ce score ESG étant composé du score E et S, les bonnes pratiques environnementales et sociales des entreprises sont promues.

- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes

Les filtres d'exclusions mentionnés excluent donc les entreprises dont la production de tabac représente plus de 5% du chiffre d'affaires et celles dont l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux représentent respectivement 20% du chiffre d'affaires. Le fonds exclut également les entreprises impliquées dans une controverse très sévère (dont la notation liée aux controverses est de 0).

De plus, le score ESG global fourni par l'agence de notation MSCI et utilisé pour réduire l'univers d'investissement en excluant 20% des entreprises les moins bien notées, nous permet de prendre en compte de nombreux indicateurs de durabilité.

Cette application des différents filtres d'exclusion (exclusions globales, controverses, exclusion des 20% les moins bien notés) a pour finalité d'imposer un seuil de notation ESG au-dessus duquel l'investissement est possible.

Enfin, au moins 90% du portefeuille est investi sur des valeurs notées ESG et dont la note est supérieure au seuil de notation ESG évoqué précédemment.

- **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs?**

Non applicable



Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Non applicable

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui

Non

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

La politique de gestion est discrétionnaire, active et opportuniste. La construction du portefeuille repose sur une analyse de l'environnement macro-économique afin de définir l'allocation entre les différentes classes d'actifs obligataires.

La sélection des titres s'effectue à partir d'une approche micro-économique qui intègre (i) les fondamentaux de l'entreprise : financiers, qualité du management, potentiel de développement du secteur et de l'entreprise au sein de son secteur et (ii) les caractéristiques de l'instrument : attractivité relative par rapport à son secteur, une courbe de rendement, rémunération pour le risque crédit, liquidité, etc. Cette sélection au cas par cas et hors indice de référence constitue la stratégie de «bond-picking».

Pour atteindre son objectif le Fonds peut investir dans tout type de dette y compris de la dette de la catégorie spéculative, de la dette subordonnée des entreprises financières et non-financières ainsi que de la dette convertible. Le Fonds ne va pas chercher une exposition directe aux marchés d'actions mais peut néanmoins afficher une exposition au travers des obligations convertibles. Pour gérer cette exposition le gérant peut recourir à des instruments dérivés.

- **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?**

Grâce à une approche en sélectivité conduisant à éliminer au moins 20% de l'univers d'investissement noté sur le plan ESG, le Fonds va exclure pour chacune des classes d'actifs définis précédemment (Univers Investment Grade, univers High Yield de notation BB et univers High Yield de notation strictement inférieur à BB)-

- Les entreprises exclues de fait en raison de la politique d'exclusion de la Société de Gestion disponible sur le site internet www.lamaisondegestion.com, comprenant notamment les entreprises impliquées dans de graves violations du Pacte Mondial des Nations Unies, les entreprises impliquées dans des armes controversées, les entreprises liées aux secteurs du tabac, du charbon thermique et des sables bitumineux selon les conditions indiquées dans cette même politique,
- Les entreprises dont la notation liée aux controverses est de 0, c'est-à-dire ayant une ou plusieurs controverses analysées comme très sévère(s).
- Les entreprises les moins bien notées par le fournisseur de données extra-financières. Une note minimum de 2 sera respectée pour tout émetteur.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

- **Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement?**

Le fonds exclut 20% des émetteurs de l'univers d'investissement noté en ESG au regard des critères de note ci-dessus. Minimum 90% du fonds est investi sur des valeurs notées et appartenant au top 80% de l'univers en termes de notation ESG et dont la note est supérieure à 2.

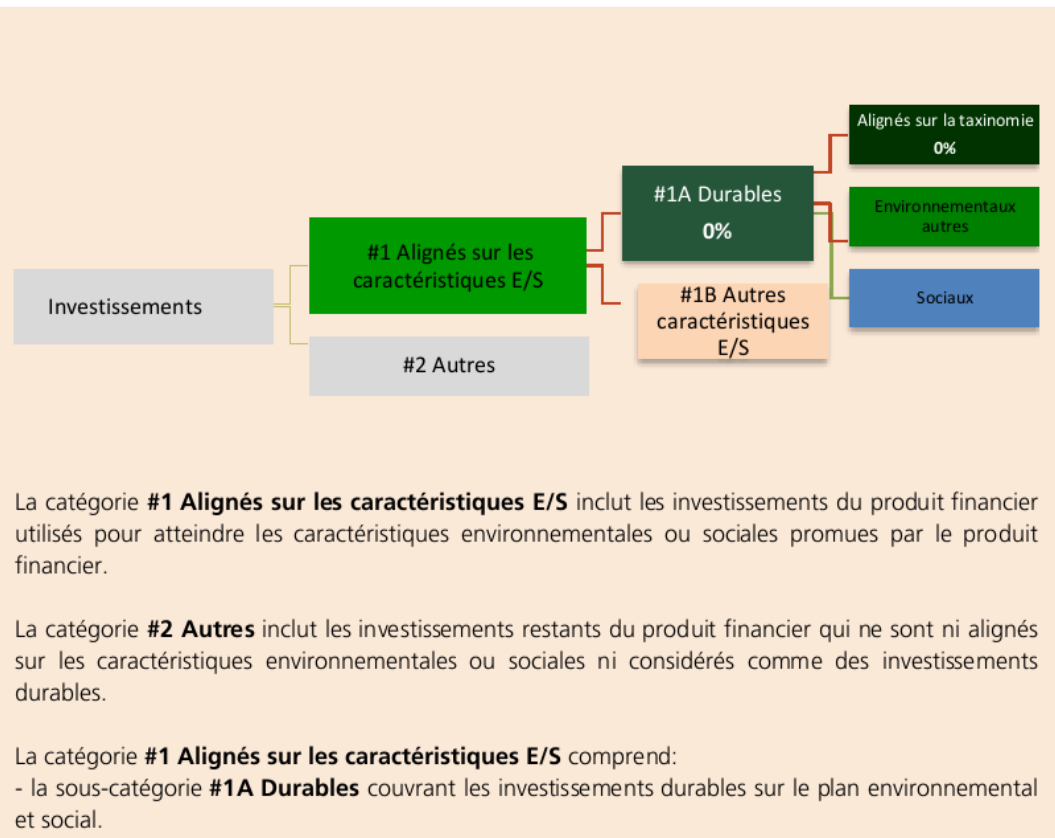
- **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements?**

Dans le cadre de notre méthodologie, nous examinons les controverses. Les entreprises présentant de très sévères controverses (note de 0 par MSCI) sont exclues.

De plus, un score ESG global prenant en compte le score G est utilisé et permet de prendre en compte les pratiques de bonne gouvernance.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OPEX) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Les stratégies portant sur l'utilisation de produits dérivés sont les suivantes :

- Couvrir tout ou partie du portefeuille de façon à réduire ou éliminer un risque potentiel (risque de change, risque crédit ou risque de taux par exemple),
- Au contraire exposer le portefeuille à un risque particulier ou créer un effet de levier. L'effet de levier maximum recherché ne peut toutefois pas dépasser une fois le montant de l'actif net,
- Sous-exposer le portefeuille au risque action par la vente de contrats futures sur indices ou achats d'options de vente sur actions ou indices,
- Sous-exposer ou exposer le portefeuille au risque crédit par l'utilisation des produits dérivés : par exemple l'achat et/ou la vente de protection de CDS
- Arbitrer des incohérences entre les marchés cash et les marchés à terme

Les caractéristiques environnementales ou sociales peuvent être modifiées par le recours à des produits dérivés en fonction de leur sensibilité au risque émetteur. Cependant, la société de gestion ne les mesure pas et considère qu'elles ne s'appliquent pas aux produits dérivés mais seulement à la sélection de titres.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires

sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de faible émission de carbone et ont, entre autres, des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui

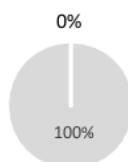
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

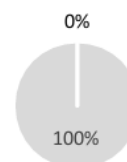
1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*

■ Alignés sur la taxinomie
■ Autres investissements



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

■ Alignés sur la taxinomie
■ Autres investissements



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?**
Non applicable



- **Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Non applicable



- **Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable



- **Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

La finalité des investissements devant appartenir à la catégorie « #2 Autres » est double :

- Investir sur des valeurs qui ne sont pas présentes dans l'univers d'investissement mais dont la notation est supérieure à la notation du seuil d'exclusion. Ces valeurs disposent des mêmes garanties environnementales ou sociales que les valeurs

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

présentes dans l'univers d'investissement de par le fait que leur note est supérieure au seuil d'exclusion des 20% d'entreprises les moins bien notées de l'univers.

- Investir sur des valeurs appartenant à l'univers d'investissement mais non-notées.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut?

Non

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

Non applicable

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence?**

Non applicable

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?**

Non applicable

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?**

Non applicable



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet: www.lamaisondegestion.com,

